BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2006

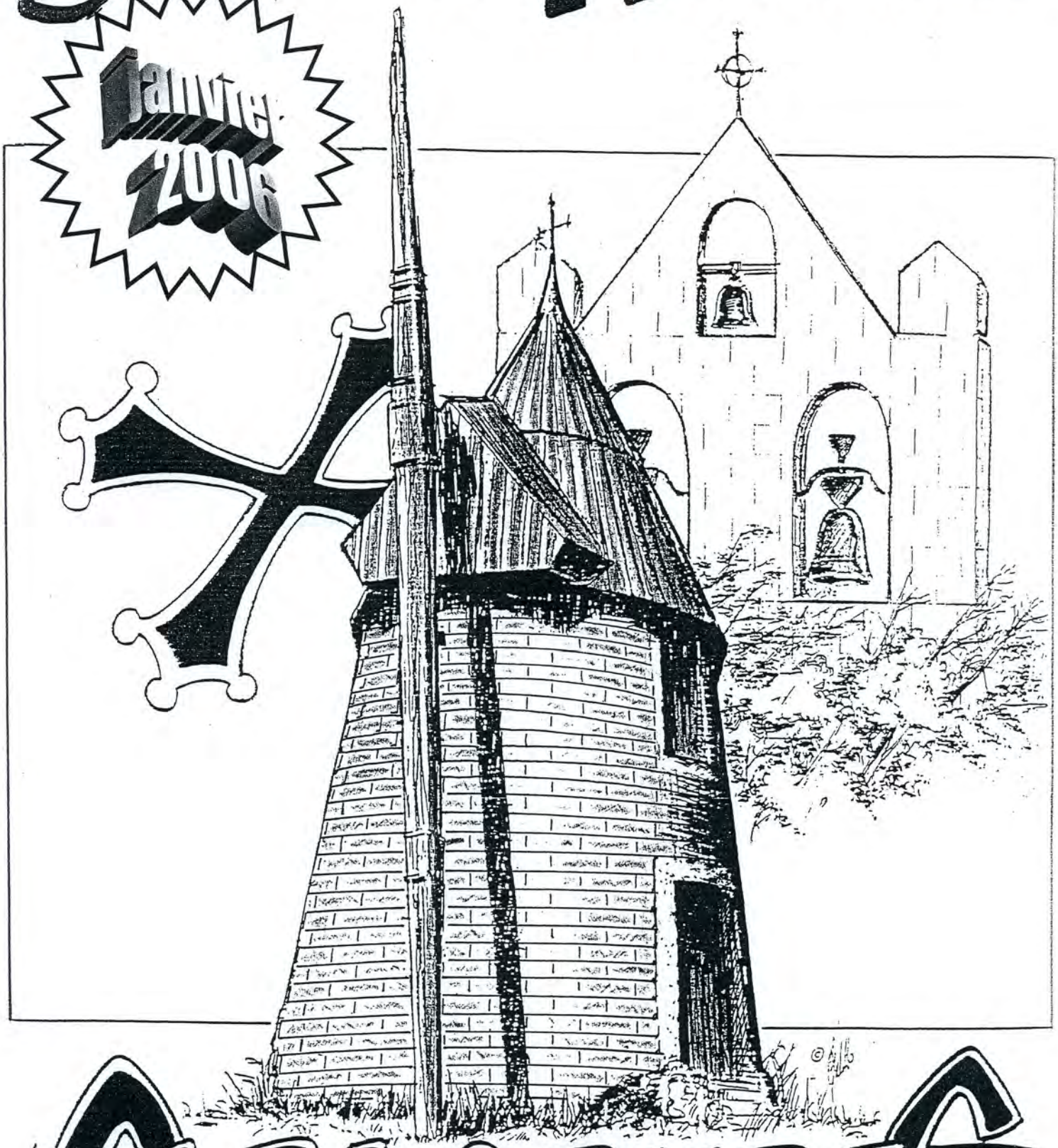

CARAGOUDES

HAUTE-GARONNE

Chères Caragoudaises, chers Caragoudais,

Janvier, moment de bilan, moment de résolutions, pour chacun d'entre nous. Une réflexion similaire se déroule au sein des collectivités.

Pour notre commune, le bilan 2005 peut se résumer ainsi :

- Les habituelles dépenses de fonctionnement (entretien, charges salariales, participations aux structures intercommunales), gérées avec rigueur, connaissent une certaine stabilité.

- Un investissement important devenait nécessaire : le remplacement du système informatique, ainsi que la mise en service de nouveaux logiciels.

- Une bonne nouvelle : la déchetterie de Caraman, située à proximité, a ouvert ses portes, offrant un service désormais incontournable. Elle est financée par le syndicat d'élimination des déchets, auquel nous participons par le biais de la taxe pour les ordures ménagères.

- L'école intercommunale du SIVUSEM accueille les élèves des communes de Caragoudes, Mauréville, Mourvilles-basses, Ségreville, Tarabel, Toutens. Les effectifs en augmentation ont nécessité, à la rentrée, l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Pour 2006, voici les principaux projets retenus par vos élus :

- Cette année verra le déroulement d'un important programme de réfection de voies communales, réalisé dans le cadre de Cœur Lauragais, notre communauté de communes.

- Le syndicat d'électricité procèdera à un renforcement du réseau avec remplacement d'anciennes lignes.

- Un achat de tables et chaises viendra compléter le mobilier de la salle des fêtes, afin de faciliter l'accueil du public lors des manifestations.

Ainsi, notre commune, connue pour la qualité de son cadre de vie, les animations proposées par le secteur associatif, continue résolument sa route.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2006.

Jean-Louis Cancian

Maire de Caragoudes

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2005

Vendredi 14 janvier

- Débat d'orientation budgétaire : les taux d'imposition ne sont pas modifiés pour l'exercice 2005.

- Préparation du recensement en collaboration avec les services de l'INSEE.

- Le Conseil accepte les conditions du prêt, auprès du département, pour couvrir les dépenses de remplacement des menuiseries du presbytère : c'est un emprunt à taux zéro, remboursable sur 15 annuités.

- Parution du bulletin municipal 2005.

- France Telecom annonce l'accès d'une grande partie de notre commune à l'ADSL (Internet haut débit) à partir de 2006.

- Le restaurant scolaire du collège de Caraman vient d'être totalement rénové. Le Conseil Général propose de céder aux communes une partie de l'ancien mobilier. Le Conseil décide de déposer une demande pour l'obtention de tables et chaises.

Mardi 22 mars

- Le compte administratif 2004 est adopté à l'unanimité.

- Le budget 2005 est adopté à l'unanimité. La balance générale se présente ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	97 375€	97 375€
Investissement	25 383€	25 383€

- En investissement est prévu le remplacement du matériel informatique, rendu inéluctable par la dématérialisation des échanges comptables et des fournitures cadastrales. Le matériel initial fut mis en service en 1997.

- Le bâtiment Mairie-salle des fête a été l'objet d'une tentative de vol avec effraction. Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie Nationale.

- Information à propos des programmes de gestion de la voirie prévus par Cœur Lauragais, la communauté de communes.

- En avril, aura lieu l'opération de bouchage de nids de poule.

- Recensement de la population : en 2005, notre commune compte 241 habitants. (contre 219 habitants en 1999, 166 habitants en 1990).

Vendredi 4 mai.

- Commande du nouveau système informatique auprès de la société Magnus. La dépense prévue, incluant matériel et logiciels, s'élève à 2900 euros.

- Commande de matériel de sonorisation (table de mixage et 2 micros sans fil) pour une dépense de 479 euros.

- Organisation du référendum portant sur le traité constitutionnel européen qui aura lieu le dimanche 29 mai.

Vendredi 8 juillet

- La nouvelle déchetterie, située à Caraman, est ouverte depuis quelques jours. Construite par TRIFYL, syndicat du Tarn dont nous faisons partie, elle est ouverte le mardi, le jeudi et le samedi.

- Point sur les projets de Cœur Lauragais, en particulier la crèche prévue à Mauréville et la maison d'accueil pour personnes âgées prévue à Auriac sur Vendinelle.

- Le SIEMN (syndicat des eaux) poursuit les travaux de renforcement des réseaux. Des modifications de tarifs interviendront prochainement.

- Suite à la visite de la commission de sécurité, le Conseil décide de supprimer l'installation au gaz desservant la cuisine de la salle des fêtes. Seuls des appareils fonctionnant à l'électricité pourront être utilisés.

- Programme de la prochaine fête locale.

- La rentrée scolaire, fixée au 2 septembre, verra l'ouverture d'une quatrième classe au sein de l'école élémentaire de Tarabel. Le SIVUSEM, syndicat qui gère le regroupement pédagogique intercommunal, procède à des achats de matériel complémentaire.

Vendredi 23 septembre.

- Le Conseil donne un avis favorable au projet du syndicat de la Saune d'adhérer au syndicat du bassin versant de l'Hers.
- En vue d'une prochaine titularisation, Madame Valérie Claret est nommée agent administratif stagiaire à partir de janvier 2006.
- Inventaire amiante réalisé par le cabinet d'expertises Soual : suite à la visite, aux prélèvements et aux analyses effectués, l'absence d'amiante a été confirmée pour les murs, sols et plafonds. Seul un conduit en fibrociment devra faire l'objet d'une attention particulière en cas de remplacement.
- Monsieur Irla, Président du Comité des fêtes, résume les animations proposées lors de la fête locale. Le Conseil remercie tous les volontaires qui ont contribué au succès de ces journées de détente.
- Dans le cadre de Cœur Lauragais, un chantier de remise en état de la rivière Marcaissonne débutera prochainement.
- Le noël des enfants de la commune est fixé au dimanche 11 décembre 2005.
- Le Conseil décide de demander au SDEHG (syndicat d'électricité) une extension de l'éclairage public, sur la partie village, avec pose de lampes supplémentaires.

Vendredi 2 décembre

- Le Conseil prend connaissance du bilan financier détaillé de l'exercice 2005.
- Projets pour 2006 : achat de tables et de chaises pour la salle des fêtes, renouvellement du meuble bureau du secrétariat, remplacement tondeuse.
- Mise en place d'un chantier de réhabilitation du petit patrimoine bâti par Cœur Lauragais.
- Prochainement, le syndicat d'électricité va procéder au renforcement du réseau est du village avec remplacement du transformateur situé près d'Antougnou.
- Le programme 2005 de réfection des routes est reporté à 2006. Un programme complémentaire sera également mis en œuvre, tenant compte des récentes dégradations enregistrées sur notre réseau routier.
- A partir de 2006, Cœur Lauragais mettra en place le service de contrôle de l'assainissement individuel.
- Les participants au chantier de remise en état de la Marcaissonne ont terminé la partie située sur notre commune. Un excellent travail a été réalisé à cette occasion.

ETAT CIVIL 2005

Naissances

NEANT

Mariages

NEANT

Décès

MOULIN Raymond	**15 juillet**

LES NOUVEAUX CARAGOUDAIS

Famille MARCHANT	**Le Jonquas.**
Famille VICARIO	**Le Village.**

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de Mairie :

Les jours et heures d'ouverture de la Mairie sont les suivants :
- le mardi, permanence de 15 heures à 18 heures,
- le samedi, permanence de 9 heures à 12 heures,
(hormis les jours fériés).

Tél. : 05.61.83.79.06

Ramassage des ordures ménagères :

- La collecte des ordures ménagères a lieu le LUNDI APRES-MIDI. Déposez vos ordures dans la matinée du lundi, de préférence.

- Quand un lundi est un jour férié, la tournée de remplacement a lieu le mardi matin. Dans ce cas seulement, nous vous conseillons de sortir vos ordures le lundi soir.

- Des bacs de collecte sélective (propres et secs-papiers-verre) sont mis à votre disposition sur la place du village.

Ramassage des objets encombrants ferreux :

En 2006, les collectes des objets encombrants ferreux auront lieu :
- le mercredi 17 mai
- le mardi 12 décembre

Inscrivez-vous, à la Mairie avant le samedi 6 mai pour le premier ramassage et avant le samedi 2 décembre pour le second ramassage.

Liste des objets pouvant être enlevés :
- gazinières,
- réfrigérateurs,
- meubles en fer,
- sommiers métalliques,
- tout autre objet en fer.

Attention !	Les gravats ou matériaux de démolition, le bois, le plastique, les matelas ne seront pas enlevés.

Déchetterie :

La commune de Caragoudes faisant partie du **SIPOM**, vous pouvez vous débarrasser de vos objets encombrants en les apportant à la déchetterie de Caraman.
Jours et heures d'ouverture (sauf jours fériés) :
- mardi, jeudi et samedi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures,

Tél. : 05.61.81.43.79

Sécurité des piscines privées.

La loi du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines a prévu la mise en place de dispositifs de sécurité par les propriétaires de piscines à usage collectif ou individuel pour prévenir les noyades des jeunes enfants. Pour toute information, le ministère en charge de la construction et du logement met à votre disposition le site suivant : www.logement.gouv.fr. Une plaquette d'information est également disponible au secrétariat de mairie.

Recensement dans le cadre de la Défense Nationale :

Tous **les Français atteignant l'âge de seize ans** doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Désormais, aux termes d'un décret du 29 mars 2002, modifiant le code du service national (paru au Journal Officiel du 3 avril 2002), ils disposeront d'**un délai de trois mois**, au lieu d'un auparavant, à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de seize ans, pour accomplir cette démarche**, indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

Prêt de la salle des fêtes :

La salle des fêtes peut être prêtée à toute personne de la Commune qui en fait la demande.

Les conditions sont les suivantes :

- déposer sa demande en Mairie au moins un mois avant la date retenue,
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages éventuels,
- verser une caution de 305 € dans tous les cas,
- signer une convention d'utilisation rappelant les conditions du prêt,
- les frais de fonctionnement demandés sont définis dans le tableau ci-dessous,

	Habitant de la Commune
ETE 1/05 au 31/10	**38,11€**
HIVER 1/11 au 30/04	**45,73 €**

- Après utilisation, les locaux devront être laissés propres et en bon état.

A son départ, la personne louant la salle des fêtes ne doit laisser aucun objet personnel : bouteilles vides et sacs d'ordures devront être emportés.

DECHETTERIE

REGLEMENT INTERIEUR

1. CONDITIONS D'ACCES

A) LES PARTICULIERS

Tous les particuliers occupant une résidence sur une commune adhérente, directement ou au travers d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, au syndicat Mixte Départemental pour la Valorisation des Déchets Ménagers et assimilés (Trifyl) ou ayant signé une convention avec le dit syndicat, ont accès gratuitement pour leurs propres déchets dans la limite de 2 apports par jour ou $2m^3$.

B) LES PROFESSIONNELS

L'accès des professionnels (Entrepreneurs, artisans, commerçants, agriculteurs, administrations, etc.) dont le siége social est situé sur une commune adhérente, directement ou au travers d'un Etablissement Public à Coopération Intercommunale, au Syndicat Mixte Départemental pour la Valorisation des Déchets Ménagers et assimilés (Trifyl) est soumis à certaines conditions quantitatives et financières.
Pour tous les autres, l'accès sera strictement interdit.

Droit d'accès

Paiement obligatoire d'un droit d'accès à tous les sites gérés par TRIFYL.
Pour l'exercice 2005 : 35.12€HT (42€TTC)

Conditions tarifaires

Dépôt gratuit	Métaux, Verre, Radiographies, Huiles moteur, Batteries, Textiles (vêtements) et Piles	
Dépôt payant	Inertes	12 €HT/ Tonne
	Bois non traité	52 €HT/ Tonne
	Déchets Végétaux	52 €HT/Tonne
	Tout-Venant	100 €HT/T + 9.15€ HT/Tonne (TGAP)
	Huiles végétales	360 €HT/Tonne
	Peintures, solvants, acides, bases Phytosanitaires, DMS en mélange	1 300 €HT/Tonne
	Ecrans type téléviseurs, minitel	1 100 €HT/Tonne
	Cartons, Papiers	15 €HT/Tonne

Ce service sera facturé trimestriellement.
La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est perçue par la Direction Générale des douanes et droits indirects pour les produits qui y sont soumis (Tout-venant). En application de la loi du 30/12/98 le montant de cette taxe est passé à 9.15€ par tonne *à compter du 1.1.1999 et n'a pas évolué depuis.*

C) CONDITIONS PARTICULIERES

L'accès aux déchetteries est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3.5 t.
Ne seront acceptés les déchets que dans des quantités assimilables aux déchets ménagers et dans la limite de 2 apports par jour.
Tout déchet porté par un véhicule d'entreprise sera soumis au tarif des déchets des professionnels.
Le gardien de déchetterie aura toute autorité pour apprécier si les quantités sont assimilables à des déchets ménagers.

Pour chaque déversement, un bon de pesée sera remis au client et un double sera conservé sur le site. Lorsque la pesée n'est pas possible, une estimation sera réalisée en accord avec le déposant.

D) LES COLLECTIVITES ADHERENTES

Les collectivités adhérentes au syndicat mixte sont soumises aux mêmes règles et tarifs que les professionnels à l'exception du droit d'accès et du tout venant qui bénéficiera du prix moyen du coût de traitement des déchets ménagers pratiqué par Trifyl.

2. HORAIRES D'OUVERTURE

Suivant site.

3. ACCES AU SITE

La zone de la déchetterie est clôturée. L'accès à l'intérieur de ce périmètre « opérationnel » est strictement réglementé.
Les véhicules qui viennent sur le site doivent impérativement rouler au pas, respecter les règles de circulation ainsi que les consignes de sécurité données par le personnel en service sur le site.
Toutes actions de chiffonnage et toutes actions visant à entraver le bon fonctionnement de la déchetterie sont interdites sous peine de procès-verbal établi par un agent assermenté conformément aux dispositions du code de procédure pénale.
Le syndicat Trifyl décline toute responsabilité en cas d'accident résultant du non respect des consignes.

4. CONTROLE DES APPORTS DE DECHETS

Le personnel sur site contrôle les déchets entrants et accompagne les usagers.
Un registre est tenu par le personnel en service sur le centre. Celui-ci recense pour chaque professionnel la date, l'heure, le numéro du véhicule, l'origine des déchets, leur nature, leur poids, le producteur et le transporteur.
Le personnel, en service sur le site, a toute autorité pour refuser les dépôts des personnes non autorisées ou des déchets dont toutes les garanties de compatibilité avec le site ne leur sont pas données.
De même si les quantités apportées compromettent les tonnages, ou les volumes autorisés sur le site ceci justifiera un refus de dépôt.

5. DEFINITION DES DECHETS ACCEPTES ET DES DECHETS EXCLUS

A) DECHETS ACCEPTES (selon les sites)

Papiers, cartons, bois non traité, végétaux, gravats, tout-venant, ferrailles, radiographies, batteries, huiles moteur, huiles végétales, DMS, piles, verre, textiles (vêtements), écrans téléviseur.

B) DECHETS EXCLUS

- ✓ Les ordures ménagères,
- ✓ Les carcasses de voiture,
- ✓ Les déchets industriels spéciaux,
- ✓ Les déchets hospitaliers,
- ✓ Les médicaments (à apporter en pharmacie même périmés),
- ✓ Produits explosifs ou radioactifs,
- ✓ Les cadavres d'animaux,
- ✓ Les souches d'arbres,
- ✓ Le bois (poutre, charpente,...) infecté par les termites.

6. EXPLOITATION

Elle sera conforme à l'autorisation administrative correspondante.

COMITE DES FETES

2005 EN IMAGES

Les principales dates :

2 Janvier : **galette des Rois** municipalité et associations
4 Février : **Assemblée Générale**, bilan 2004 et réflexion sur les animations 2005

1er Avril : Idée nouvelle cette année , une **soirée Poisson d'Avril** nous a permis d'admirer de magnifiques dessins réalisés par les plus jeunes de Caragoudes tout en partageant en début de soirée un excellent repas convivial et notamment une délicieuse soupe de poisson dont nous avons tous gardé un agréable souvenir. Soirée terminée tard dans la nuit .

13 Mai / 2 Septembre : les **deux lotos** de notre comité semblent aujourd'hui devenus incontournables et doucement le loto du Printemps prend aussi sa place dans les lotos du Lauraguais.

25 Juin : **Fête de l'Eté**
Agréable soirée sous les ombrages, grillades, musique bien être, détente, une soirée à renouveler (déjà une idée fait son chemin)

2, 3, 4, 5 Septembre : **Fête Locale**
Cette année 2005 aura vu un tournant dans la tradition de nos fêtes : Même si nous avons choisi de poursuivre et maintenir les fils conducteurs que sont les traditionnels loto, concours de pétanque, le bal qui draine dans notre salle de très nombreux connaisseurs et les cérémonies officielles.

Mais nous avons aussi choisi d'innover dans le domaine gastronomique et les établissements CESSES de Villefranche ont apporté une touche nouvelle au moment de convivialité qu'est le repas du Dimanche.

Pour terminer ces 3 jours de fête, MAMMAMOUCHI et sa partenaire ont émerveillé et amusé petits et grands par un superbe spectacle de magie.

11 Décembre : Arbre de Noël

Comme chaque année nous avons Accueilli avec la municipalité le Père Noël pour les enfants de Caragoudes cette manifestation aura été le seul bémol négatif de nos organisations compte tenu du manque de professionnalisme de « L'artiste » qui a animé cette après-midi.

Prévisions 2006

D'ores et déjà une soirée à thème sera reconduite cette année, les deux lotos seront également reprogrammés, une soirée moules frites précédée d'une après-midi pétanque pour tous est aussi en prévision .

Nous vous donnons aussi rendez-vous le 1er week-end de septembre pour partager avec nous les traditionnelles fêtes patronales et nous terminerons l'année par l'accueil du Père Noël avec la municipalité et les petits Caragoudais .

Afin de nous permettre de préparer au mieux ce programme 2006 , nous vous donnons rendez-vous le vendredi 27 Janvier 2006 à 21h salle de la Mairie pour notre assemblée Générale .

Toute l'équipe du Comité des Fêtes
De CARAGOUDES
Vous souhaite à toutes et à tous
De très agréables fêtes,
une excellente année 2006
Et surtout Santé, Bonheur et Réussites

Pour le Comité des Fêtes
f. IRLA

Un Foyer, c'est un endroit chaleureux, confortable, où l'on se sent bien et que l'on a plaisir à retrouver, un endroit de rencontre et de partage. C'est cette ambiance que nous avons essayé de recréer toute cette année, avec quelques rendez-vous traditionnels incontournables : la fameuse Mounjetade en novembre, le bûcher de Mr Détritus et le concours de déguisement d'animaux pendant le Carnaval de Printemps.

Quelques tentatives originales également : la découverte de nos voisins et amis sous un autre angle, grâce à l'exposition « Peinture & Sculpture tous azimuts » du mois de Septembre. Que d'artistes, amateurs ou quasi pros, discrets ou déjà un peu connus, sur notre commune de CARAGOUDES et aux alentours !

Autre moment de partage et de découverte, la troupe de théâtre de MAURENS qui nous a régalé à Pâques avec deux interprétations dynamiques et de grande qualité. Et là encore, quelle fierté de voir sur scène de jeunes talents locaux.

Le Foyer, c'est aussi parfois quelques déceptions, comme le marché de Noël, puis la Castagnade qu'il a fallu annuler faute de monde, avec des petites remises en question et de gros rebondissements, mais c'est surtout beaucoup de joies : les jeux du vendredi chaque mois, moments tout simples de convivialité, et le redémarrage des cours de gym du mercredi soir avec une vingtaine de prétendantes aux prochains Championnats d'athlétisme, et un professeur sympa et motivant.

En résumé, le Foyer c'est un endroit vivant, avec un impératif : que nous ayons plaisir à préparer des événements, pour ensuite vous les faire partager. Et parce que le Foyer, c'est nous, mais c'est aussi vous, nous vous invitons à placer cette année 2006 sous les meilleurs auspices en participant à notre Assemblée Générale du vendredi 13 janvier prochain, pour un partage d'idées, de talents et de loisirs.

Nous vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année,

L'équipe du Foyer Rural

SOCIETE DE CHASSE DE CARAGOUDES

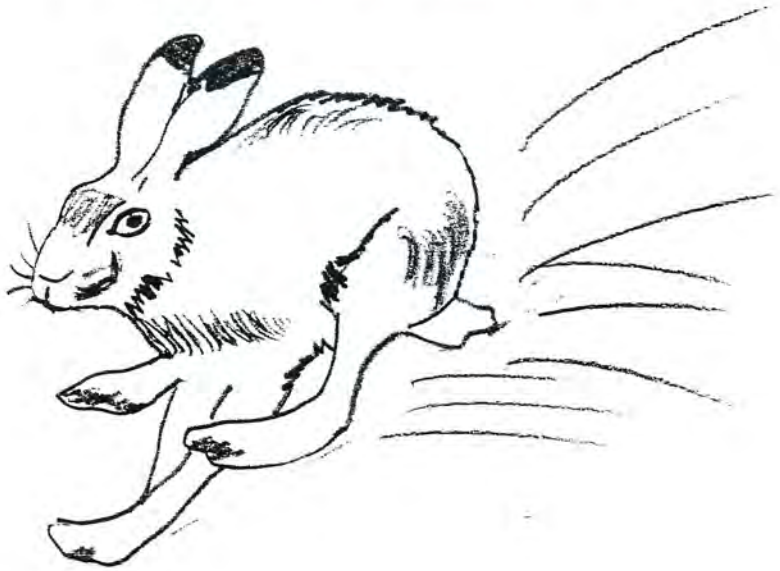

L'année 2005 a été marquée par un changement au sein du bureau de l'ACCA ;

En effet, Mr PEYRARD Bertrand a souhaité, lors de la dernière assemblée générale, quitter ses fonctions de président.
L'ensemble des chasseurs Caragoudais le remercie pour son travail et son dévouement.

Le nouveau bureau :

Président :	Mr KRASICKI François
Vice-président :	Mr BORE Serge
Secrétaire :	Mr CANCIAN Michel
Trésorier :	Mr KRASICKI Christian
Membres actifs :	Mr GRIGOLI William
	Mr PALANQUE Yves
	Mr PELISSIER René
	Mr PEYRARD Bertrand
	Mr VISENTIN Gilbert

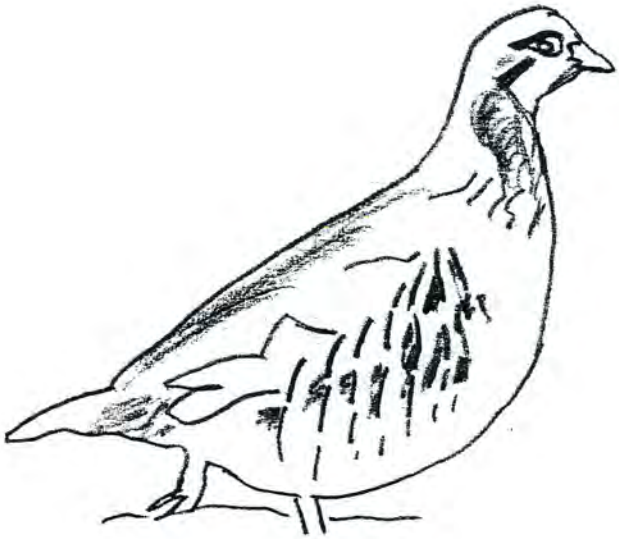

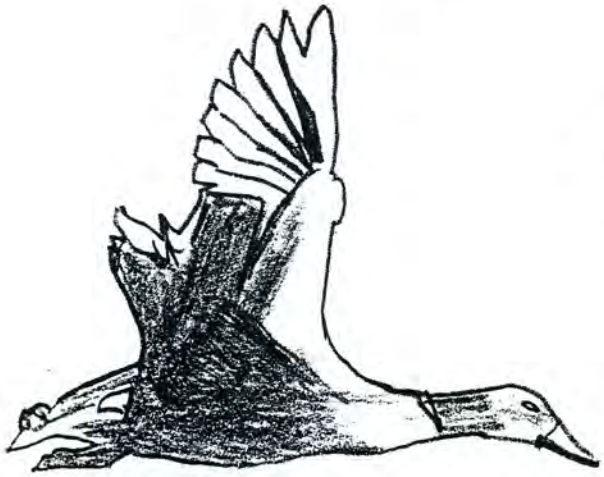

Le mot du Président :

La saison de chasse touche à sa fin, on peut la qualifier d'excellente pour le petit gibier sauvage, bien présent sur notre commune.

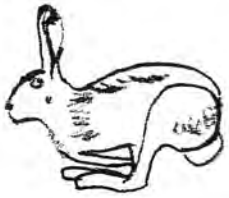

Le lièvre :

Il est toujours aussi abondant grâce à un plan de chasse rigoureux, c'est-à-dire, 19 jours de chasse à tir avec trois lièvres prélevés par chasseur pour une saison.

La perdrix :

De belles couvées furent aperçues çà et là, cet oiseau reste bien implanté chez nous.

La caille

Ce petit migrateur revient nicher dans le Lauragais.

Pour les autres espèces chassables : grives, palombes, bécasses, etc. … . L'importance de leur migration varie selon les années.

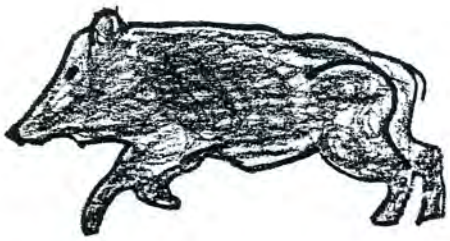

Le gros gibier :

Une petite population de chevreuil est présente dans nos coteaux.
Enfin, pour le sanglier, sa présence est faible.
A signaler qu'à la fin de la campagne de chasse 2004, deux beaux spécimens ont été prélevés en battue.

L'ensemble du bureau et des chasseurs de la Société de chasse caragoudaise souhaite à toutes et à tous une très bonne et heureuse année 2006.

Le Président,
François KRASICKI.

L'école autrefois

A cette époque, l'école de Caragoudes comprenait une seule classe regroupant plusieurs niveaux. L'institutrice, Madame Jeannette Lazès, exerça dans notre commune de 1958 à 1972, année de fermeture de l'école en raison d'un effectif insuffisant.
Avec cette photo d'autrefois, nous adressons une pensée amicale à tous les anciens élèves qui pourront se reconnaître, tout en ayant à l'esprit le souvenir ému des camarades déjà disparus.

En cette année scolaire 1959-1960, nous retrouvons de gauche à droite :

au premier rang :
Colette ESCARBOUTEL,
Claude BIGARRAN,
Nicole PENAVAYRE,
Josiane VISENTIN,
Jean-Michel LAURENT,
Jeannette LAZES, Institutrice,
Claudine BONNET,
Jean-Claude COUZY,
Michel PENAVAYRE,
Alain BARDES,
Alain MARQUIER.

au deuxième rang
Robert OLIVIER,
Huguette VILLOTTE,
Marcel OLIVIER,
Jean-Louis CANCIAN,
Jean-Yves BARDES.

au troisième rang :
Bernard JOSEPH,
Noé ESCARBOUTEL,
Ginette BONNET,
Jean-Pierre PENAVAYRE,
Thérèse LAURENT,
Emilienne TROFIN,
Ginette FOLTRAN,
Gisèle TROFIN,
Monique CASTELLE.

au quatrième rang
Yves OLIVIER,
Honoré BONNET,
Monique FOLTRAN,
Georgette CASTELLE,
Huguette DAYDE,
Marie-Françoise LAURENT,
Denis JOSEPH,
Jean-Claude FOLTRAN,
Robert SERAN.

EXPOSITION FOYER RURAL 2005

EXPOSITION FOYER RURAL 2005

Soirée poisson d'avril

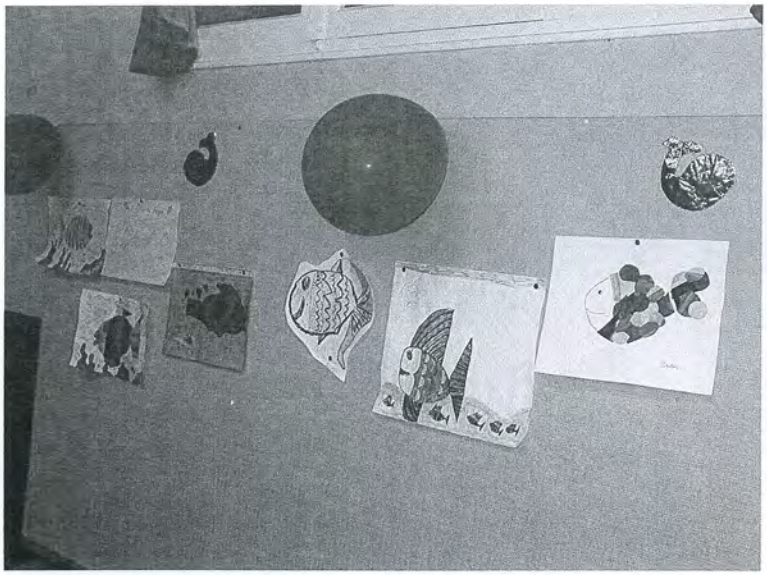

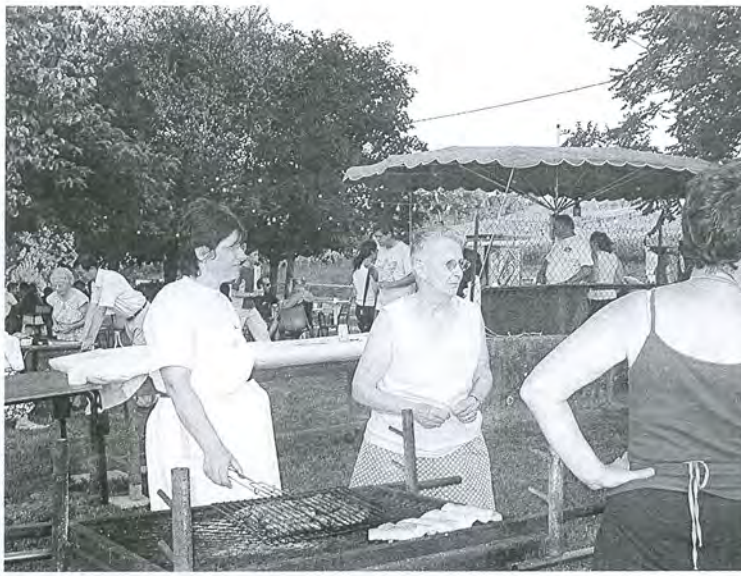

Un parfum de vacances et

.....de frites

Monsieur

CARNAVAL

Magique la fête locale

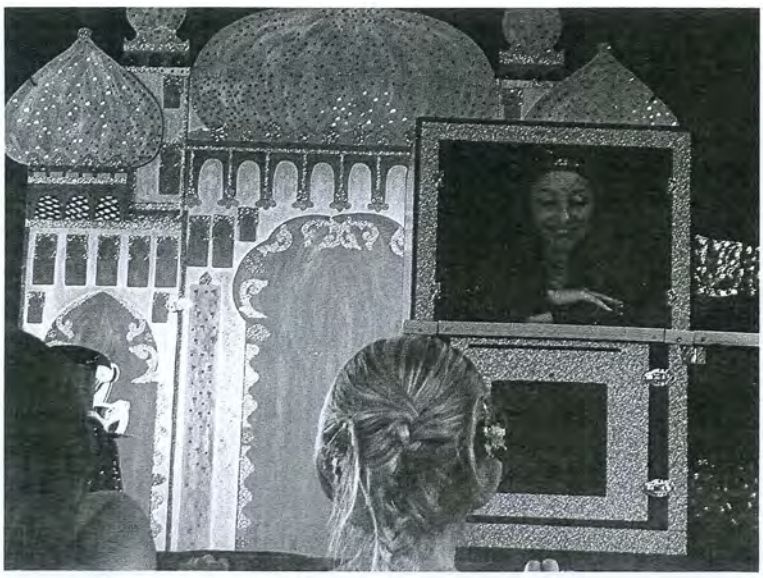

Que pour vous

faire plaisir

Père Noël

BONNE ET HEUREUSE

ANNEE 2006